

CHAMPIONNAT INTERCLUBS 12 ANS ET MOINS 2020

Garçons et Filles

DISPOSITIONS GENERALES D'ORGANISATION DES PHASES FINALES REGIONALES

Ce Championnat est soumis aux Règles des Epreuves par Equipes du Règlement Sportif de la F.F.T., titre troisième - articles 80 à 105.

① **Programme des rencontres :**

La phase finale des Garçons se joue sur les terrains du TC Dôle les 16 et 17 novembre 2019.

Elle concernera les équipes de Longvic, Belfort, Montceau les Mines et le vainqueur de la rencontre Gueugnon – ASPTT Dijon qui se sera disputée le 10 novembre à Gueugnon.

La phase finale des Filles se déroule sur les terrains de l'AJ Auxerre les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019, avec les équipes de l'AJ Auxerre, Aillant sur Tholon, ASPTT Dijon et Talant.

Un Juge-Arbitre JA.E2 (ou à défaut JA.E1 confirmé) sera nommé par la CRA pour officier sur chaque phase finale. A charge pour ce Juge-Arbitre de saisir les résultats dans la Gestion Sportive.

Les dates limites de prise de licence sont :

le 10 novembre 2019 pour les garçons et le 29 novembre 2019 pour les filles.

Les équipes sont classées de 1 à 4 suivant leur poids, calculé sur les 2 meilleurs joueurs (avec les classements de novembre) *.

** classement des joueurs présents le jour de la rencontre. En cas d'égalité, l'équipe possédant le joueur le mieux classé sera considérée comme la plus forte. En cas de nouvelle égalité : un tirage au sort sera effectué par le Juge-arbitre.*

Le programme des rencontres est le suivant :

- Samedi (14 h) : l'équipe n° 1 rencontre l'équipe n° 4, l'équipe n° 2 rencontre l'équipe n° 3,
- Dimanche (9 h) : finale et match de classement.

② **Déroulement des rencontres :**

- Chaque rencontre comprend 2 simples et 1 double,
- Les joueurs de simple peuvent participer au double.
- L'ordre des parties est le suivant : double puis simple 2, puis simple 1.
- Toutes les parties comptent pour 1 point.
- Format 4 pour le double : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^e set = super jeu décisif en 10 points.
- Format 1 pour les simples : 3 sets à 6 jeux
- **Application de la règle du NO LET au service**
- Le capitaine d'une équipe est seul habilité à intervenir auprès des joueurs et du Juge-Arbitre.

③ **Charges du Club organisant les rencontres de phases finales :**

- Il est demandé au Club Organisateur (AJ Auxerre ou TC Dôle) d'accueillir, d'informer les équipes visiteuses et de les orienter vers les meilleures formules d'hébergement et de restauration en cas de besoin.
- Mettre à disposition au minimum 2 courts couverts le samedi après-midi et le dimanche matin.
- Fournir 10 tubes de balles neuves pour l'ensemble des rencontres.
- **Prendre une photographie** des vainqueurs et **l'adresser par mail au Secrétariat de Ligue le lundi** suivant les rencontres.
- Une indemnité plafonnée à 100 € sera versée (sur présentation de factures) à l'AJ Auxerre et au TC Dôle pour couvrir les frais de balles et de pot de clôture.

NOTA : l'hébergement est laissé à l'initiative des clubs. Une indemnité plafonnée à 100 € (sur présentation de facture) sera versée aux équipes en cas de déplacement de plus de 200 km (Aller - Retour).

Pierre-Paul RUDE

Président de la Commission Régionale Jeunes